



Avis public

Aéroports de Montréal avise que les frais aéronautiques pour les transporteurs aériens aux aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et Montréal-Mirabel seront majorés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2007 :

Redevances d'atterrissage :	3,7 %
Redevances générales d'aérogare :	5,6 %

M^e Marie-Christine Blain
Secrétaire
Le 2 novembre 2006